

L'HISTOIRE DU PAYS DE MORTAGNE



Maryvonne MËNARD

*des origines aux quarante rois
qui en mille ans firent la France*



LA CHAPELLE SAINT LÉGER

La chapelle Saint Léger, sacristie actuelle - Qui était Saint Léger ?

LA CHAPELLE SAINT LÉGER, SACRISTIE ACTUELLE

Depuis des temps immémoriaux, il devait exister à Mortagne des sanctuaires destinés à l'édifice de la population. Ils pouvaient s'élever au Bourgneau, à Saint Martin, dans l'enceinte du château, au Centre-Ville (au moins au IV^e siècle).

En 541, un concile se tenait à Orléans, il devait être défini que "si quelqu'un a ou veut avoir une paroisse dans son domaine, qu'il lui assigne d'abord des terres en quantité suffisante pour que les clercs qui y sont attachés puissent remplir leur office et que le sanctuaire soit traité avec tout le respect qui lui est dû."

Avant 1040, nous ignorons le nom de ceux qui posséderent le fief de Mortagne. Antier est le premier seigneur connu à cette date. De ce fait, nous ne possédons pas de document sur l'origine de l'église. Sa construction dura au moins deux siècles avant son achèvement. Mabille de Chemillé, vers 1270, dotait les moines d'une chapelle.

Il est pensable qu'au préalable, les moines officiaient dans l'église, assurant les services paroissiaux jusqu'à ce que paraisse la bulle d'Urbain III (1185), interdisant aux ordres religieux autres que les chanoines réguliers de célébrer les services paroissiaux.

Moines et curés cohabitèrent sans doute dans l'église jusqu'à ce que la chapelle St Léger soit construite, encastrée entre les murs de l'église et ceux du couvent.

Au décès de sa femme, Guy de Chemillé, seigneur de Mortagne, selon la volonté de celle-ci, fait don de 10 livres de rentes au prieuré stipulant que le "service" soit fait dans la chapelle du prieuré.

Les moines y officieront jusqu'au XVII^e siècle et disparaîtront à la révolution. La chapelle devint alors la sacristie de l'église St Pierre. A gauche de l'autel, une petite porte fut percée afin de communiquer avec l'église.

Les deux portes d'origine de la chapelle St Léger ont été murées. L'une correspondait directement par un étroit escalier de pierre avec le prieuré. L'autre donnait accès à l'église ; elle est aujourd'hui dissimulée par l'autel de la Vierge.

Dans cette chapelle, on remarque les hautes voûtes ogivales à quatre nervures monotoriques, ainsi que trois baies de chevets.

Trois enfeux identiques ont été mis à jour. L'un creusé au haut de la chapelle dans le mur de gauche présente neuf personnages sculptés et décapités peut-être durant les guerres de religion et on laisse supposer les vertus morales : humilité, pénitence, modestie, zèle, apostolat, chasteté, continence, pauvreté et obéissance.

Face à cet enfeu, un cadre roman analogue ; celui-ci est encore muré. Tout à côté, un troisième enfeu est décoré de fresques des XII^e-XIII^e siècles.

En 1495, un an avant sa mort, Louis de la Haye avait fondé un service dans le caveau situé sous cette chapelle où reposaient les restes de plusieurs de ses prédécesseurs. Peut-être fut-il inhumé lui-même ainsi que sa femme, Marie d'Orléans dans les deux enfeux accotés au mur de l'église St Pierre.

En ce qui concerne ces enfeux, M. Maupilier écrit ceci : "Les fondateurs firent établir dans le sous-sol de la chapelle un enfeu réservé à eux-mêmes et à leurs successeurs, seigneurs de Mortagne." Mais il n'y a pas de niche funéraire dans ce caveau. Il décrit la chapelle.

Tête de Christ finement ouvragée d'un petit crucifix retrouvé dans le caveau.



Lors d'une visite faite le 15 juin 1679, le doyen de St Laurent indique que les tombeaux des seigneurs de Mortagne étaient situés dans la chapelle St Léger et coiffés de gisants : "A scavoir du côté de l'évangile dudit grand autel de la chapelle St Léger où est l'enfeu et ban des seigneurs, il y a une fondation de la messe qu'on appelle de Requiem qui se dit tous les jours après prime pour lesdits seigneurs par les prieurs et religieux."

Mais le doyen ne peut que décrire, car seul l'évêque avait droit de visite dans cette chapelle.

Cela peut laisser supposer qu'il s'agit du caveau.

M. Maupilier, p. 12 du fascicule concernant le prieuré et l'église de Mortagne, écrit ceci : "Cependant l'accès de cette chapelle devait être rendu possible aux Seigneurs de Mortagne, aux paroissiens de Saint Pierre et aux pèlerins étrangers sans obliger ceux-ci à pénétrer dans l'enceinte du prieuré. Il fallut donc percer dans le mur de l'église et derrière l'autel Notre-Dame une autre porte. De la sorte, tout passant pouvait se recueillir devant les reliques et prier sur les tombes des Seigneurs".

C'est en 1965 que nous avons pris connaissance du caveau funéraire situé sous la chapelle St Léger, lors de travaux de réfection entrepris par Monsieur le doyen Gouraud, curé de Mortagne.

Sous les décombres, l'on découvrait deux gisants très mutilés probablement pendant les

guerres de religion. Ce caveau cependant ne dut être comblé qu'après la révolution. Des inscriptions relevées sur la voûte ainsi que quelques objets prélevés dans les gravats le prouvent : une petite cuiller en étain, un boulet de canon ainsi que des parcelles d'un marbre funéraire brisé.

Il existe encore dans ce caveau un petit autel élevé face à l'escalier.

Les tombes des Seigneurs de Mortagne ont été profanées et de nombreux ossements attendent d'être décentement inhumés.

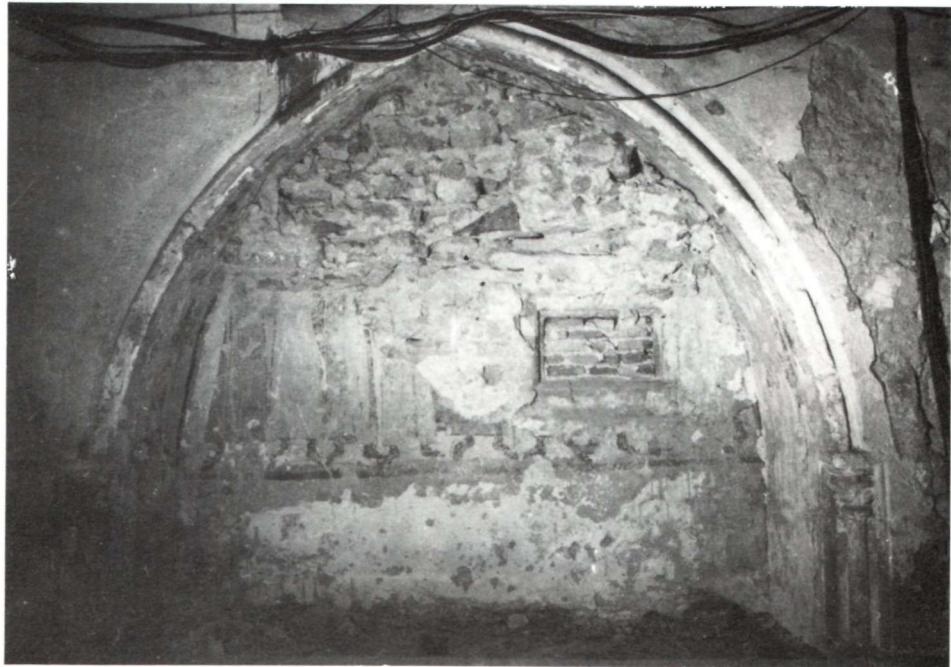
Parmi ceux-ci, l'on a prélevé un petit crucifix en os et une parcellle de cuir. Les bandes de plomb qui scellaient les cercueils ont été conservées.

Les murs et parois de la voûte du caveau portent de larges traces de fumée noire avec lesquelles ont été tracés des graffitis. On peut lire : *Vive le roi Louis XVIII.*

Le prénom de Jahan, nom de famille de chirurgien et celui d'un curé de Mortagne de même famille que son vicaire cité dans les registres de La Verrie aux années 1731, messire Jahan, vicaire à Mortagne : en 1740, René-Etienne Jahan, curé.

Un blason comportant trois étoiles et une barre horizontale en son milieu, une devise, pièce rare.

Voici à ce sujet l'analyse de Daniel Reju historien qui a particulièrement étudié les sociétés secrètes.



CHAPELLE ST-LÉGER :

Un des trois enfeux, avec reste de fresques du XIII^e siècle témoigne de sa richesse.



“Il est certain que cette pièce hiéraldique est un puissant symbole ésotérique, particulièrement apprécié et utilisé par les templiers, surtout lorsque cette pièce, au lieu des 8 rais traditionnels n’en comporte que 7, ce qui est le cas. C'est une chose quasi certaine que ce personnage officiellement ou non fut soit un haut dignitaire templier, soit un simple templier dans le siècle, mais parfaitement au fait de l’initiation templière, ou un laïc (de n’importe quelle époque), puisant ses connaissances à la source des traditions templières (peut-être “un affide” ?). S'il n'y eut point de tombeau et même dans l'affirmative, ce lieu a également pu servir à des réunions secrètes (initiation ou épreuves ésotériques par exemple). De toute manière, à coup sûr, c'est l'ordre du temple”.

QUI ÉTAIT SAINT LÉGER ?

Des générations d'enfants ont pu admirer St Léger dans toute sa magnificence jusqu'aux années 1950 où cette statue trônait dans l'église à gauche de la nef centrale à proximité de la chaire. L'évêque est assis. D'une main, il tient la crosse et de l'autre donne sa bénédiction. Les Saintes Reliques sont enchassées dans le piédestal.

Aujourd'hui, cette statue est repeinte en blanc et a été déposée dans l'ancienne chapelle St Léger.

Les gants mauves, le rose, le bleu, le vert et l'or ont disparu.

Au cours des guerres civiles qui opposèrent l'Austrasie et la Bourgogne à la Neustrie, Léger commandait les Bourguignons.

Il deviendra évêque d'Autun et conseiller de la reine Bathilde. Pour les maires du palais, il devenait un redoutable adversaire.

Lorsqu'il dut se rendre, Ebroïn, maire du palais, lui fit crever les yeux, marcher dans une piscine couverte de pierres tranchantes, arracher la langue, mutiler les lèvres et les joues et couper les pieds. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il eut la tête tranchée le 2 octobre 678.

Ses restes furent alors confiés à Ansoald, évêque de Poitiers. Plusieurs monastères se sont disputé l'honneur de posséder son chef, St Wast d'Arras, Murbach, Jumièges, Maymac et St Leodgar de Lucerne.

Considéré comme martyr et saint, bientôt églises et villages lui sont consacrés.

Les moines de St Maixent posséderent les reliques de saint Léger qui avait été abbé dans leur monastère. A l'époque où le monastère se vide devant l'invasion normande, ils emportent avec eux les précieuses reliques.

Mortagne accueille les religieux; c'est pour cette raison que les moines, en remerciement, offrirent aux bénédictins une relique, qui n'était autre que le chef de St Léger. Celle-ci fut “enchassée” dans une “teste d'argent” représentant un évêque.

Le pape Pie II, en 1462, par une bulle accordera des indulgences aux fidèles qui se recueilleront devant l'autel St Léger dans ladite chapelle, attenante à l'église de “Mortagne”. Cette relique avait d'abord été placée dans l'église qui précédait la chapelle. Lorsque la chapelle Saint Léger fut terminée, la relique put être placée dans une niche, creusée dans le mur mitoyen avec l'église Saint Pierre.

Quelques siècles plus tard, en raison d'une fissure sous la fenêtre placée au-dessus de la relique, on dut déplacer celle-ci qui prit place sans doute dans l'enfeu du mur opposé.

Le 4 avril 1660, à la demande des moines de Saint Maixent, une parcelle assez importante fut détachée du chef de Saint Léger. Hilaire de Hillerin, prieur claustral de Mortagne, après cette date devint chanoine et chantre du chapitre de La Rochelle et fut chargé de le leur remettre.

Voici ce que M. C. Corneille, chanoine de la cathédrale de la Rochelle écrivait à ce sujet : “Mon révérard père, j'ai appris que vous souhaitiez une copie des actes de la relique de saint Léger, dont j'ai eu l'honneur de vous parler. J'en ai fait une copie telle que je vous envoie. Vous voulez bien que je vous marqué en même temps comment j'ai eu ces pièces.

Feu M. Hilaire de Hillerin, ayant été prié par les moines de Saint-Maixent d'obtenir des moines de Saint-Michel-en-l'Herm une relique, insigne de la tête de saint Léger, qui est gardée en leur prieuré de Mortagne, fut obligé de garder une copie de l'acte de la coupure de cette relique qu'il fit du consentement des moines de Mortagne, afin qu'on ne put pas l'accuser d'en avoir pris plus qu'il n'en avait pris, ni de l'avoir fait sans la permission desdits religieux de Mortagne. Il fallut avec cet acte avoir la copie



GISANT DE MABILLE DE CHEMILLÉ.

authentique de la permission des religieux de Saint-Michel-en-l'Herm. On y mit en même temps la copie de la bulle du pape Pie II de 1462. Aussitôt qu'il eut la relique qu'il devait porter à St Maixent, il s'y transporta et arriva trois jours après, le 7 avril 1660. Il déposa la relique entre les mains des moines ; on en passa un acte qu'il fit apparemment en double, dont un original sera resté à St Maixent et se sera sans doute écarté depuis, et l'autre lui sera resté en main pour sa décharge.

Mais lorsqu'il coupa la relique pour St Maixent, il en tomba une petite portion de la grosseur d'une petite noix, qu'il demanda aux moines de Mortagne et qui lui donnèrent. Il la donna en mourant, avec toutes les pièces, à M. Guy de Hillerin de Puyraveau, un frère qui avait été témoin de la coupure de la donation que lesdits religieux de Mortagne en avaient faite audit Hilaire de Hillerin et l'avait accompagné à Saint Maixent lorsqu'il avait porté la relique qui y est. Ledit sieur de Hillerin de Puyraveau est encore vivant, âgé de plus de 90 ans.

Ma mère étant en couche et se trouvant en grand péril envoya demander au sieur de Puyraveau sa relique. Il la lui envoya aussitôt, et dans le même moment que la relique entra dans la chambre de ma mère et qu'on lui eut montrée, elle fut délivrée et accoucha heureusement de ma sœur Marie-Thérèse de Saint-Augustin, qui est présentement religieuse hospitalière dans cette ville, ce que ma mère regarda comme une espèce de miracle. Cela engagea Monsieur de Puyraveau à donner la relique à ma mère avec toutes les pièces qui la concernaient. Ma mère la fit enchasser dans un reliquaire d'argent et, quand je fus fait curé des Landes Génusson, elle me donna la relique et les pièces. M. de Puyraveau m'a donné un certificat de tout ce que je viens de marquer.

J'ai présenté ma requête à Monseigneur l'évêque qui, voyant toutes ces pièces et le susdit certificat, m'a donné permission d'exposer à la vénération des fidèles, ladite relique, dont j'ai fait faire la translation solennelle le 4 avril 1710, et dont j'ai fait un procès-verbal où toutes ces pièces sont citées et qui a été signé de près de vingt-cinq prêtres qui se trouvaient à la translation.

Pour la tête de saint Léger, il est certain qu'il fut martyrisé en une forêt d'Artois, où le comte Robert l'envoya par ordre de la cour. Aussitôt que le nommé Vradrard lui eut coupé la tête, on chercha un puits pour y jeter son corps, mais n'en ayant pu trouver, la femme du comte Robert le fit ensevelir dans une chapelle, à "Sercin", maintenant Saint Léger. Le différend entre les évêques d'Autun, de Poitiers et d'Arras ayant été vidé, Ansoald, évêque de Poitiers, commit Audulphe, évêque de Saint Maixent, pour enlever son corps qui fut conduit à Poitiers et de là à Saint Maixent. Nonobstant cela, on montre une tête de Saint Léger à Saint Nast d'Arras, une autre à Maimac, en Limousin, une autre à Murbach, en Allemagne (diocèse de Bâle), une autre à Jumièges, diocèse de Rouen, une autre à Saint-Pierre-de-Préaux, diocèse de Lisieux. Ce qui n'empêche pas que les reliquaires de Notre-Dame de Soissons (monastère où a vécu et est morte sainte Sigrade, mère de saint Léger et qui fut bâti par Ebroïn, ennemi meurtrier de notre Saint) prétendent avoir les têtes en entier aussi bien que les corps de saint Léger et de saint Guérin, son frère. Celle de Mortagne est peut-être la véritable, puisqu'il est certain que les moines de Saint Maixent, fuyant les Normands, viennent d'abord en Bretagne, de là en Auvergne, de là en Bourbonnais, jusqu'à Auxerre et qu'ils distribuèrent de leur relique en différents endroits, où ils étaient passés. Or le chemin de saint Maixent à Nantes est par Mortagne. Ils y ont pu laisser la tête de saint Léger. Et en effet vers la fin du X^e siècle, lorsqu'ils revinrent à saint Maixent, on prétend qu'ils n'avaient plus la tête de saint Léger et que ce qu'ils avaient du reste de son corps fut envoyé par eux à Elbreuil, au diocèse de Clermont, en Auvergne, lorsqu'on y eut bâti une église en son honneur et celui de saint Guérin, son frère.

A la Rochelle, le 14 août 1716".

Mortagne possède encore une relique du Saint (particulam ex ossibus). Elle a été offerte par Monseigneur Catteau en 1887 et reste enchassée derrière un verre sous le socle de la statue.